

*Le Consul général et Chargé d'affaires de Suisse en Chine, E. Lardy,
à la Division des Affaires étrangères du Département politique*

L

Shanghai, 25 janvier 1935

Le Consulat de Suisse à Canton m'a envoyé copie du rapport qu'il vous a adressé le 31 décembre dernier¹, pour vous annoncer qu'il avait remis plusieurs recommandations au chef d'une mission militaire cantonaise chargée par le Maréchal Chen Chai-tong d'achats d'armes en Europe.

La lettre de M. Spalinger est intéressante parce qu'il semble en ressortir que la mission dont il s'agit se rend en Europe en dehors de toutes instructions du Gouvernement central de Nankin. Tout paraît indiquer que nous assistons à la continuation de l'important trafic d'armes plus ou moins clandestin avec les chefs militaires du Sud, auquel les usines françaises et belges avaient, ces dernières années, plus spécialement participé. [...]

Ainsi que je vous l'avais écrit, les Autorités françaises tolèrent ce trafic d'armes, auquel la Banque de l'Indochine accorde son entremise et que la Légation et les Consulats de France appuient de leur côté. Les profits, comme l'affaire Ott² l'a démontré, en valent la peine. Vous noterez que la maison de commerce de notre Consul semble vouloir s'intéresser directement; Spalinger & Co, cela paraît clair, cherchent, par leurs recommandations, à s'assurer l'agence de nos manufactures pour le trafic d'armes à Canton. Je ne sais quelles sont les vues du Conseil Fédéral au sujet du trafic d'armes³; notre Parlement a l'air de le désapprouver et c'est pourquoi, tout en recevant avec intérêt les agents de Neuhausen ou d'Oerlikon quand ils passent à Shanghai⁴, je me suis tenu jusqu'ici à l'écart de leur propagande, même quand elle se faisait à Nankin. C'est ainsi qu'en juillet dernier, j'ai trouvé un prétexte pour refuser d'assister à des tirs démonstratifs contre avions, organisés à Nankin par une de nos fabriques.

Je ne vous écris pas pour vous demander de contrecarrer les velléités de M. Spalinger; chacun cherche à vendre des armes ici et, jusqu'à présent, les Autorités suisses m'ont semblé laisser les mains libres à nos exportateurs; j'ai voulu simplement rappeler la situation à votre attention et vous demander de me renseigner si possible, en quelques mots, sur vos vues et vos intentions⁵.

1. Cf. annexe I au présent document.

2. Cf. n° 26.

3. Cf. rubrique VI: La Suisse et l'exportation d'armements.

4. Cf. DDS vol. 10, nos 75 et 111.

5. Cf. lettre du DPF au Consulat de Suisse à Canton, dont une copie est transmise au Consulat général de Shanghai: annexe II au présent document.

25 JANVIER 1935

295

ANNEXE I

E 2001 (C) 4/52

*Le Consul de Suisse à Canton, U. Spalinger,
à la Division des Affaires étrangères du Département politique*

L Vertraulich

Canton, 31. Dezember 1934

Der Sekretär von Marshall Chen Chai-Tong in Canton schreibt mir unter dem Datum vom 31. Dezember 1934 wie folgt:

«Under the instruction of Marshal Chen Chai-tong I take liberty to convey to you the following message.

The Marshal has decided to send his Deputy Chief of Staff, Lieut. General Tu Yi-ch'ien together with about eleven staff officers to Europe on an informal mission for the purpose of studying modern developments on the line of military affairs. During their stay in Europe Gen. Tu and some of his officers wish to pay an unofficial visit to your country and to especially visit military organizations and factories or military demonstrations to which foreign officials may be permitted to see.

The Marshal's idea is that these officers should learn something from the country they visit which will be of some use to China. He desires me to say that he will appreciate very much if you will be good enough to facilitate their visits in order to make them successful.»

Auf diese Anregung fühlte ich mich bewogen ein Einführungs-schreiben laut einliegender Abschrift zu Handen von General-Lieutenant TU YI-CH'IEN an Sie zu richten.

Gen. Lt. Tu, mit dem ich hier seit Jahren in gutem Einvernehmen stehe, ist ein ziemlich einflussreicher Mann bei Einkäufen von Kriegsmaterial für Südchina. Er scheint besonders auf Geschäfte mit Schneider-Creuzot eingestellt zu sein und wird vom hiesigen französischen Konsulat und der Banque de l'Indochine dabei vielfach unterstützt. Ich finde es daher für angezeigt, dass er, mit Rücksicht auf die schweiz. Export-Industrie auch in die schweizerischen Werke eingeführt werden sollte.

Zu Ihrer Wegleitung möchte ich Sie informieren, dass meine Firma (U. Spalinger & Co., S. A.) Herrn General-Lieutenant Tu Einführungs-Schreiben an die Schweizerische Industrie Gesellschaft Neuhausen und an die Werkzeugmaschinenfabrik Oerlikon mitgeben wird und wäre ich Ihnen verbunden wenn Sie in dieser Richtung Ge. Lt. Tu an zuständiger Stelle beim Militärdepartement einführen wollten und das Militärdepartement veranlassen könnten die notwendigen Schritte zu unternehmen damit Gen. Lt. Tu einen Einblick in die schweizerische Fabrikation bekommt zu Gunsten der oben genannten Unternehmen.

ANNEXE II

E 2001 (C) 4/52

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères du Département politique, M. de Stoutz,
au Consul de Suisse à Canton, U. Spalinger*

*Copie
L HS*

Berne, 5 mars 1935

Par lettre du 31 décembre 1934⁶, vous avez bien voulu nous faire savoir qu'une mission militaire cantonaise, dirigée par le lieutenant-général Tu Yi-ch'ien, allait venir en Europe et que vous l'aviez munie de lettres d'introduction pour les entreprises de Neuhausen et d'Oerlikon.

6. Cf. annexe I au document principal.

Nous n'avons pas manqué de porter ces informations à la connaissance du Département militaire fédéral⁷. Ce Département nous a répondu⁸ qu'il renoncerait pour sa part à servir d'intermédiaire à la mission dont il s'agit et nous a exposé sa manière de voir comme il suit:

«Wir kommen durch diese neue Korrespondenz zu der Auffassung, dass es bestimmt besser wäre für die chinesische Mission, eine offizielle Anmeldung durch die chinesische Gesandtschaft in Bern zu verlangen, wenn wir irgendwelche Schritte unternehmen sollen wie Besichtigung der Regiewerkstätten oder Empfehlungen bei Neuhausen und Oerlikon.

Was das letztere anbetrifft, so sind wir der Überzeugung, dass die chinesischen Offiziere auch ohne uns den Weg zu den genannten Firmen finden, denn diese letzteren sind im allgemeinen über die Geschäftsmöglichkeiten weit besser orientiert wie wir und haben ja auch verschiedentlich ihre Vertreter nach China gesandt, wobei mit Bestimmtheit anzunehmen ist, dass sie an verschiedenen Orten auch durch ortsansässige Firmen vertreten sind.

Es besteht ja kein Zweifel darüber, dass es der Industrie gleichgültig ist, wer ihre Produkte übernimmt, wenn er nur bezahlt. Dass sich Europa damit successive selbst ruiniert, dürfte wohl ziemlich einleuchtend sein, aber warum wollte ein Land von gewinnbringenden Geschäften Abstand nehmen, wenn dieses ohne jeden Skrupel von anderen Ländern, zweifellos in vielen Fällen mit direkter oder indirekter Unterstützung der Regierung gemacht werden. Zweifellos herrscht heute mehr denn je die Devise: «Après nous le déluge!» aber dennoch vertreten wir die Auffassung, offiziell soll man die Finger von solchen Sachen lassen oder sich nur dann damit befassen, wenn sie auch nach aussen ein absolut korrektes Bild ergeben.»

Nous partageons entièrement cette manière de voir. Vous n'êtes probablement pas sans savoir que le gouvernement de Nankin a édicté, en effet, des règles strictes pour l'importation des armes. On nous a, d'ailleurs, demandé, par la voie diplomatique, de contrôler les exportations suisses à destination de la Chine⁹. L'absence d'une législation nationale ne semble guère nous permettre d'assurer un tel contrôle sur les envois des entreprises privées. Nous estimons en revanche, dans ces conditions, devoir éviter d'entrer officiellement en relations avec des personnalités dont il n'est pas certain que l'activité soit conforme aux vues du gouvernement central.

7. *Par lettre du 12 février.*

8. *Par lettre du 26 février.*

9. *Cf. note de la Légation de Chine à Berne au DPF, du 28 avril 1934, partiellement reproduite au n° 99, n. 2.*